

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

Communiqué de presse

10 septembre 2018

Egypte:

75 personnes condamnées à mort à la suite d'un procès de masse "grotesque"

Le 8 septembre 2018, la Cour pénale du Caire a condamné 75 personnes à la peine capitale, 47 personnes à une peine de prison à perpétuité, et 612 autres à des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour leur participation à un vaste mouvement de protestations sur les places de al-Nahda, Rabia et al-Adaouïa, au Caire.

Parmi les condamnés figure Mahmoud Abu Zeid alias "Shawkan", photojournaliste primé, qui a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement. Son seul tort a été d'avoir couvert l'évacuation musclée et sanglante des manifestants par les forces de sécurité égyptiennes. Shawkan, qui était incarcéré depuis cinq ans déjà, devrait être libéré dans les jours qui suivent. D'autres accusés couvrant les événements ont également été reconnus coupables, à l'instar du journaliste d'Al Jazeera Abdullah Elshamy, qui lui a été condamné à 15 ans de prison par contumace.

Le vaste mouvement de protestations avait été organisé en soutien au premier Président élu démocratiquement en Egypte, Mohamed Morsi, depuis l'avènement du Printemps arabe. Mohamed Morsi avait été renversé par un coup d'État organisé par l'armée un mois plus tôt. Selon l'organisation non gouvernementale *Human Rights Watch*, près de 85 000 auraient protestés contre ce putsch militaire. Le mouvement aura duré plus de 45 jours et avait pris de l'ampleur au fil du temps. Le 14 août 2013, sous le commandement du Général Abdel Fattah al-Sissi, l'actuel Président de la République d'Egypte, les forces de sécurité égyptiennes ont fait usage de la force pour démanteler les deux principaux camps de rassemblement en vue d'y mettre fin. L'opération, menée conjointement par l'armée et les forces de police égyptiennes, aurait engendré un lourd bilan humain: près de 900 manifestants et six agents de sécurités auraient trouvé la mort. *Human Rights Watch* a décrit le massacre comme "l'un des plus importants de l'histoire moderne", constitutif de crimes contre l'humanité.

ACADP, Telefax: 962-6-4655043

P.O Box 212524 Amman, Email:media@achrs.org, www.dp.achrs.org

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

A la suite de ce qui est aujourd'hui connu comme le "massacre de la place Rabia", et malgré les preuves impliquant l'armée et les forces de police égyptiennes dans le massacre, aucun membre des forces de sécurité n'a jamais été traduit en justice pour ces faits. Des centaines de manifestants ont, en revanche, été arrêtés dans ce qui est considéré comme un mouvement motivé par des considérations politiques.

Le procès de masse de 739 manifestants a été qualifié par *Amnesty International* de "parodie grotesque de la justice". Les accusés ont été jugés de façon collective pour des infractions liées à des atteintes à la sûreté et la sécurité, comprenant meurtre, dommages matériels, appartenance à une organisation illégale, et rassemblement illégal. Les procureurs n'ont soumis aucune pièce tendant à établir la responsabilité pénale de chacun des accusés. Il est également allégué que les accusés auraient faits l'objet de torture et de violences policières en détention provisoire. Le procès de masse de Rabia est un rappel brutal des deux autres procès de masse menés à l'encontre des partisans de Morsi en 2014, où 529 (plus tard réduit à 37) et 683 accusés ont été condamnés à mort à la suite d'une procédure judiciaire marquée par des irrégularités flagrantes.

Le *Amman Center for Human Rights Studies* ("ACHRS", Centre d'Etudes des Droits Humains à Amman), l'*Arab Coalition Against the Death Penalty* ("ACADP", Coalition Arabe contre la Peine de Mort) et la *Jordanian Coalition Against the Death Penalty* ("JCADP", Coalition Jordanienne contre la Peine de Mort) condamnent fermement la pratique des autorités égyptiennes consistant à mener des procès de masse, à utiliser la torture et la brutalité policière, et à user de la peine de mort; et ce en toutes circonstances. L'ACHRS, l'ACADP et la JCADP demandent la libération immédiate et inconditionnelle de tous ceux qui ont été condamnés pour avoir manifesté pacifiquement, ainsi qu'à la révision des procès, conformément aux normes internationales en matière de procès équitable, des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de violence.

L'ACHRS, l'ACADP et la JCADP appellent la communauté internationale à condamner les violations flagrantes des droits humains en Égypte, notamment le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements cruels, inhumains et dégradants, et le droit à un procès équitable.

ACADP, Telefax: 962-6-4655043
P.O Box 212524 Amman, Email:media@achrs.org, www.dp.achrs.org